Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_126-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2025-126

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du lundi 15 Décembre 2025
Délibération

Date de la convocation : Mardi 9 Décembre 2025
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ, Maire.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, M. Eric BINARD, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Caroline BOYARD-OGOR, M. Robert BOZEC, Mme Catherine CABILLIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Guy CROISSANT, M. Michel DUMAIL, Mme Sylvie GODEST-TOULLELAN M. Jacky GOUAULT, M. Philippe JEANNIN Mme Jeanine LE CALVEZ, Mme Christiane LE VAY, M. Goulven MORVAN, Mme Caroline OLLIVRO, Mme Marie-Christine PARROT, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE, M. Eric SWARTVAGHER, Mme Rozenn TREGUER.

Etaient représentés : Mme Isabelle BATAILLER par délégation à M. Morgan RASLE-ROCHE, Mme Annaik PERSON par délégation à M. Yann QUÉRÉ, M. Antonin MAHÉ par délégation à Mme Gaëlle BOUCHER.

Absents : Mme Malika LE GRUIEC, M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, M. Michel QUÉNET.

Secrétaire de séance : M. Goulven MORVAN.

Présents : 23 Représentés : 3 Absents : 3 Votants : 26

SIGNATURE DU PACTE CULTUREL DE TERRITOIRE ENTRE LE DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GUINGAMP-PAIMPOL, LA VILLE DE GUINGAMP ET LA VILLE DE PAIMPOL

Rapporteur : M. Morvan.

En 2019 a été signée une première charte de coopération culturelle inter-territoriale réunissant le Département des Côtes d'Armor, les huit intercommunalités, la Région Bretagne et la DRAC Bretagne. Cette charte de coopération s'est déclinée en une série de conventions désignées "PACTES" entre le Département des Côtes d'Armor et chacune des intercommunalités afin de :

- Définir les enjeux et les objectifs partagés de coopération culturelle entre les collectivités,

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_126-DE

- Définir les modalités financières, techniques et humaines de mise en œuvre concertée autour de ces enjeux.

Ce pacte vise à renforcer la coopération culturelle entre les collectivités et les acteurs culturels sur l'ensemble des 57 communes du territoire, pour favoriser l'accès à la culture.

Cette coopération s'établit entre les différents niveaux de collectivités publiques œuvrant à l'intervention culturelle, avec pour principes directeurs, la recherche de synergies, de complémentarités et de valeur ajoutée, dans une logique de collaboration entre les différents niveaux de collectivités et dont la coordination est pilotée par Guingamp-Paimpol Agglomération.

En 2024, le Département propose à Guingamp-Paimpol Agglomération, les villes de Guingamp et Paimpol de s'engager conjointement à titre expérimental dans un nouveau pacte de coopération territoriale pour accompagner le développement culturel du territoire.
Les axes et enjeux stratégiques définis collectivement pourront être investis par chacune des collectivités dans la temporalité et le niveau d'approfondissement correspondant à ses besoins et priorités.

Les deux principaux axes du Pacte sont :
Axe 1 : Favoriser des parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) tout au long de la vie
Axe 2 : Favoriser les dynamiques de réseaux et de territoire au niveau culturel

La ville de Paimpol
La ville de Paimpol a à cœur de servir toute sa population. Sa politique culturelle s'inscrit donc dans cette volonté de permettre un accès égal pour toutes et tous à la culture en prenant en compte les habitants, les acteurs (associations, partenaires, les établissements scolaires) et le territoire. En effet, la culture participe au développement territorial et elle se doit d'être diversifiée.
La politique culturelle doit renforcer le lien social, améliorer le cadre de vie des habitants, favoriser l'accès de toutes et tous à la culture, soutenir les artistes professionnels et amateurs, mais aussi contribuer à la notoriété de la commune. Cette politique culturelle doit également permettre l'appropriation par la population de sa culture bretonne via le bilinguisme.

Les objectifs sont donc de :

- Favoriser le travail avec les acteurs locaux
- Proposer une culture sous toutes ses formes et sur l'ensemble du territoire
- Permettre une mixité sociale et intergénérationnelle, et un accès égal à toutes et tous
- Accompagner et encourager les pratiques amateurs et promouvoir l'éducation artistique
- Valoriser et développer la lecture publique et la rendre accessible à tous avec la médiathèque
- Rendre le territoire attractif et le faire vivre toute l'année

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_126-DE

- Poursuivre la politique de soutien et de développement de l'usage de la langue bretonne (accompagner le développement de l'enseignement en langue bretonne sur la commune, déployer la visibilité de la langue

Les échanges préalables avec le Département, Guingamp Paimpol Agglomération, la Ville de Guingamp et la Ville de Paimpol ont déjà permis de travailler de manière concertée sur certains sujets :

- **Travail sur l'EAC (Enseignement Artistique et Culturel)**
  La Ville de Paimpol pourra envisager de confier à un étudiant stagiaire ou alternant la réalisation d'un diagnostic de l'action culturelle de la commune et des acteurs de son territoire en vue d'une réflexion autour d'un éventuel approfondissement de sa démarche d'Éducation Artistique et Culturelle, au regard des capacités de la collectivité.
- **Découverte du Territoire**
  Les partenaires du pacte culturel souhaitent encourager la découverte du territoire, son appropriation, par ses visiteurs touristiques autant que par ses habitants et ses acteurs. L'expérience culturelle apparaît comme une approche adaptée, permettant la mise en dialogue des lieux, des personnes, des secteurs d'activités afin de construire un récit commun.
  L'eau a été identifiée comme thématique privilégiée : des sources à la mer, le avec le Trieux comme fil conducteur

- **Contrat Départemental Lecture (CDL)**
  Sous réserve de la signature effective entre l'État et le Département des Côtes d'Armor, le CDL 2026-2028, mené par la Bibliothèque des Côtes d'Armor, aura pour vocation d'inciter et soutenir la création et le développement des réseaux intercommunaux de lecture publique, d'engager une action culturelle en faveur de l'élargissement des publics et de la médiation, et d'être levier d'innovation sociale, numérique et environnementale. Dans le cadre de son objectif en faveur de la mise en réseau des bibliothèques, le CDL permettra d'initier, sur les territoires qui préfigurent une mise en réseau de lecture publique, une dynamique entre bibliothécaires (bénévoles et salariés) et publics, et ce à travers la mise en œuvre d'un projet d'action culturelle partagé à l'échelle intercommunale.
- **Conforter le maillage culturel en matière d'enseignement artistique**
  Dans le cadre du pacte, la coopération sur les enseignements artistiques entre l'Agglomération et les villes de Guingamp et Paimpol apparaît évidente et pourra se concrétiser par des actions comme le partage de résidences artistiques, répétitions publiques, masterclasses, levers de rideau, visites d'expositions …

La convention liée au Pacte culturel a pour objet de :

- Définir les engagements des partenaires autour du pacte de développement culturel de territoire ainsi que les priorités partagées entre ses signataires,
- Définir les axes de travail retenus et les actions susceptibles de répondre à ces objectifs qu'elles soient portées par Guingamp-Paimpol Agglomération, par la ville de Paimpol, par la ville de Guingamp, ou par des opérateurs culturels intervenant sur le territoire,

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_126-DE

- Définir les modalités de gouvernance associée pour le suivi de ce pacte ainsi que les moyens financiers et techniques globaux de chaque partenaire,
- Cette convention est complémentaire des dispositifs de politique ordinaire portés par les collectivités signataires.

Dans le cadre de la convention, le Département, Guingamp Paimpol Agglomération et les villes de Paimpol et Guingamp s'engagent à soutenir les actions retenues, dans la limite des enveloppes inscrites annuellement par chaque signataire et en complément de leurs interventions hors Pacte.
Les montants des aides de chaque signataire seront déterminés dans le cadre du respect du principe de l'annualité budgétaire.

Le Pacte prendra effet à la date de sa signature et jusqu'au **31 décembre 2028**.

Vu l'avis favorable de la commission Culture, patrimoine et langue bretonne,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE la signature du Pacte Culturel de Territoire présenté entre le Département des Côtes d'Armor, Guingamp Paimpol Agglomération, la Ville de Guingamp et la Ville de Paimpol, joint en annexe ;

ENGAGE la Ville de Paimpol dans la mise en œuvre des enjeux fixés dans ce Pacte Culturel de Territoire ;

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

Le Secrétaire de séance,
Goulven MORVAN

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 17/12/2025

Pour la Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)